

2401465

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Déposé au Greffe
le 25 FEV. 2004
Sous le N° 2401465
RCS N° 87 B 683

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 15.865.947 Euros
SIEGE SOCIAL : Immeuble L'Atalante, avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf 44800 SAINT HERBLAIN
R.C.S. : NANTES - B 342 048 022

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 2001

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le Mardi 30 octobre 2001 à 16 heures, les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social de la société, avenue Marcelin Berthelot, Immeuble L'Atalante, 44800 SAINT HERBLAIN, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pierre GAUTIER,
- Monsieur Michel LECUYER, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.
- Monsieur Xavier THAURON, représentant permanent de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ETUDES FINANCIERES.
- Monsieur Jacques LESUEUR, représentant permanent de SOPROMEC.
- Monsieur Gérard COSTES, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.
- Monsieur Yvon ALLAINGUILLAUME, représentant la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE.
- Monsieur Yves GEVIN, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE.
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de PORTZAMPARC - Société de Bourse.
- Monsieur Christian PASCAU, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE.
- la BANQUE POPULAIRE VAL DE France, représentée par Monsieur Pierre GAUTIER.
- Monsieur Jean-Pierre SIBERT.
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Joseph BONNET.
- Monsieur Nicolas BARBEROT.
- Monsieur Robert MONNIER.

Douze administrateurs en exercice étant présents sur les quinze en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

✕ h

Assistent également à la réunion

- Monsieur Philippe QUEUILLE, Directeur Général de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- Monsieur Franck NOEL, représentant KPMG – FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général de OUEST CROISSANCE

Maître Dominique CHEDEVILLE, Cabinet FIDAL est absent et excusé.

Monsieur Pierre GAUTIER préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2001.

2 - Présentation des nouvelles participations et des sorties depuis le début de l'exercice 2001.

3 - Point sur le fonctionnement de la société :

. C.E.G. au 30/06/2001

. Projection du C.E.G. au 31/12/2001

. Budget 2002 :

- hypothèses
- frais généraux
- cessions
- trésorerie
- augmentation de capital (deuxième tranche)

4 - Questions diverses :

. Création d'une filiale destinée à recevoir l'activité INGENIERIE FINANCIERE

. Modification des modalités de fonctionnement du COMITE D'INVESTISSEMENT

1. Le procès-verbal de la précédente réunion du 22 mars 2001 qui a été adressé préalablement à chaque administrateur, est adopté sans observation par le Conseil.

X M

2. Présentation des nouvelles participations et des sorties depuis le début de l'exercice 2001

Les nouvelles participations entrées dans le portefeuille de OUEST CROISSANCE SA depuis le début de l'exercice 2001 ainsi que les compléments d'intervention auprès de partenaires anciens, de même que les sorties, sont présentés par Monsieur Gérard BODIGUEL.

Elles sont reprises dans le dossier remis à chaque Administrateur.

Au 30 septembre 2001 et depuis le 1^{er} janvier 2001, 77 dossiers d'investissement contre 95 au 30 septembre 2000, ont été examinés. Sur ce nombre, 23 dossiers ont été soumis pour décision au Comité d'Investissement pour un montant global de 39,2 MF. 22 opérations ont été accordées (38,2 MF) et 18 dossiers ont été décaissés pour un montant de 26,4 MF.

Les cessions se sont élevées au nombre de 13 dont 6 partielles pour un total de 18,1 MF avec 6,4 MF de plus-values nettes.

Au total, le rythme d'activité s'est légèrement ralenti par rapport à l'an passé de même que les plus-values extériorisées.

3. Point sur le fonctionnement de la société :

Le Conseil d'Administration examine enfin divers points relatifs au fonctionnement de la société :

- C.E.G. au 30/06/2001 :

Monsieur Gérard BODIGUEL, à la demande du Président, présente le C.E.G. arrêté au 30 juin 2001.

Le Conseil prend note du résultat au 30/06/2001 qui s'élève à 1,4 MF contre 12,3 MF au 30/06/2000. Cette baisse du résultat provient du peu de cessions significatives enregistrées sur la période, mais cela ne remet pas en cause les prévisions de l'exercice puisque sont en négociations quelques sorties avec de « belles » plus-values.

Le Conseil souligne la progression des provisions enregistrées sur le portefeuille dont une part importante couvre les investissements réalisés dans le compartiment « venture ». Les provisions sont aussi à mettre en parallèle avec une certaine détérioration de la conjoncture qui frappe plus directement les PME. ; celles notamment qui venaient d'être reprise en L.B.O.

- Projection du C.E.G. au 31/12/2001 :

Sur l'exercice 2001, le total des investissements devrait représenter entre 35 et 39 MF ; celui des cessions aux environs de 14,6 MF.

Le résultat de l'exercice 2001 devrait être proche de 12,2 MF, après une dotation annuelle aux provisions qui sera nettement plus élevée que l'an passé avec vraisemblablement une part pour risques non définis. Il est à noter que les revenus du portefeuille devraient couvrir les coûts de fonctionnement de la société.

Gr fh

- Monsieur Gérard BODIGUEL commente le budget 2002 :

Les administrateurs font tour à tour divers commentaires sur leur propre analyse de l'évolution de la conjoncture : augmentation des trésoreries débitrices, augmentation des tensions de trésorerie, accroissement des risques collatéraux, risque spécifique sur les pôles « aéronautique télécommunication », diminution des rentrées de TVA... Dans ce contexte le prochain exercice peut s'avérer délicat et nécessitera en tout état de cause vigilance dans les investissements et examen des affaires en portefeuille qui pourraient traverser de fortes turbulences...

La force du réseau des Banques Populaires associées devrait néanmoins permettre à OUEST CROISSANCE de maintenir un niveau d'activité satisfaisant, aussi, les prises de participation pourraient représenter 40 MF, montant non couvert par le produit des cessions à réaliser budgété à 25 MF. Les cessions identifiées à ce jour devraient extérioriser de l'ordre de 7,2 MF de plus-values.

Le budget 2002 a été arrêté avec un budget de frais généraux de 5.5 MF et un résultat net bénéficiaire d'environ 10 MF. Il est adopté par le Conseil.

4. Augmentation de capital (deuxième tranche)

Compte tenu des investissements prévus d'ici la fin de l'exercice (13 MF), des frais généraux pour le second semestre (2,3 MF) et des cessions attendues (14,6 MF), la trésorerie fin 2001 devrait atteindre 26,3 MF.

Le plan de financement 2002, sur la base du budget évoqué précédemment, y inclus le versement d'un dividende représentant 75 % du RN 2001, fait apparaître la nécessité d'appeler le solde (33,7 MF) d'une augmentation de capital autorisée par l'AGE du 16 mai 2000.

Les modalités de cette augmentation de capital, notamment le prix d'émission lequel tiendra compte de la valeur estimative de l'action au 31/12/2001, et la date définitive seront précisées par le Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes 2001. L'appel de fonds devra coïncider avec la mise en paiement du dividende 2001.

Ce nouvel appel de fonds est adopté par le Conseil.

4°) Questions diverses

. Création d'une filiale destinée à recevoir l'activité INGENIERIE FINANCIERE

Pour se conformer au nouveau régime des SCR, (article 8 de la loi de finances 2001), l'activité d'**Ingénierie Financière** doit être « sortie » de OUEST CROISSANCE.

Nous examinons avec notre conseil la FIDAL, les modalités pratiques les plus simples pour résoudre cette opération pour décision et mise en place au 1^{er} janvier 2002.

Xo 14

La création d'une société par actions unipersonnelle est adoptée par le Conseil.

Son associé unique serait OUEST-CROISSANCE, qui serait également Président. Cette création est faite pour prendre date sachant que les décrets d'application de la loi de même que les circulaires administratives ne seront pas connus avant le premier semestre de l'année prochaine...

Au cours de la discussion, un autre schéma est évoqué, à savoir la création « au-dessus » de la société OUEST CROISSANCE d'une société de gestion qui aurait le double rôle de gérer la SCR et de développer l'activité d'ingénierie financière...

Cette société serait constituée par les six B. P. plus la SPEF, dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui... La FIDAL est chargée de faire une étude sur ce nouveau schéma, l'ensemble des possibilités devant être présenté aux membres du Conseil le plutôt possible.

. Modification des modalités de fonctionnement du COMITE D'INVESTISSEMENT

Le « pré-comité téléphonique » mis en place le 18 mai 2000 pour enrichir la réflexion et les échanges entre les membres du Comité d'Investissement sur les opérations soumises n'a pas donné satisfaction en raison d'une participation trop faible et irrégulière des membres désignés et de l'absence de pouvoir de décision des membres participants.

Par ailleurs, cette procédure a plutôt alourdi le processus de décision avec un allongement noté du délai de réponse.

L'idée d'un comité physique serait trop coûteux en temps aussi, nous proposons la mise en place d'un comité téléphonique d'investissement « C.T.I. » qui sera organisé mensuellement, à date fixe, avec sept membres ayant pouvoir de décision (1 pour chaque Banque Populaire + 1 pour la SPEF).

Les autres membres du Comité (industriels cooptés par les BP) continueront d'être saisis par courrier ...

Les règles de vote sont maintenues (2/3 des membres avec + 50 % du capital).

Un compte rendu des décisions du « C.T.I. » sera adressé sous huit jours à chaque Banque Populaire ainsi qu'à la SPEF.

En cas d'urgence, le Comité d'Investissement pourra être saisi par courrier avec fiche réponse par retour, sous trois jours.

Cette modification est adoptée par le Conseil.

. Point sur le contrôle fiscal

Le vérificateur n'a pas notifié de redressement portant sur l'application des règles comptables et fiscales.

En revanche deux redressements sont notifiés dans le domaine des provisions pour dépréciation :

X *Ph*

- La première dotation contestée porte sur un excédent de provision suite à un problème d'évaluation de la garantie SOFARIS. Le redressement porte sur la somme de 135.000 F et il paraît difficile de le contester.

- La seconde contestation porte sur la non production d'une créance dans les délais légaux suite à la mise en liquidation d'une société dans laquelle nous détenions une participation... Ce redressement est d'autant plus sévère que la société en question a été mise en liquidation avant qu'elle n'ait eu la moindre activité. Le redressement porte pour cette affaire sur la somme de 521.081 F.

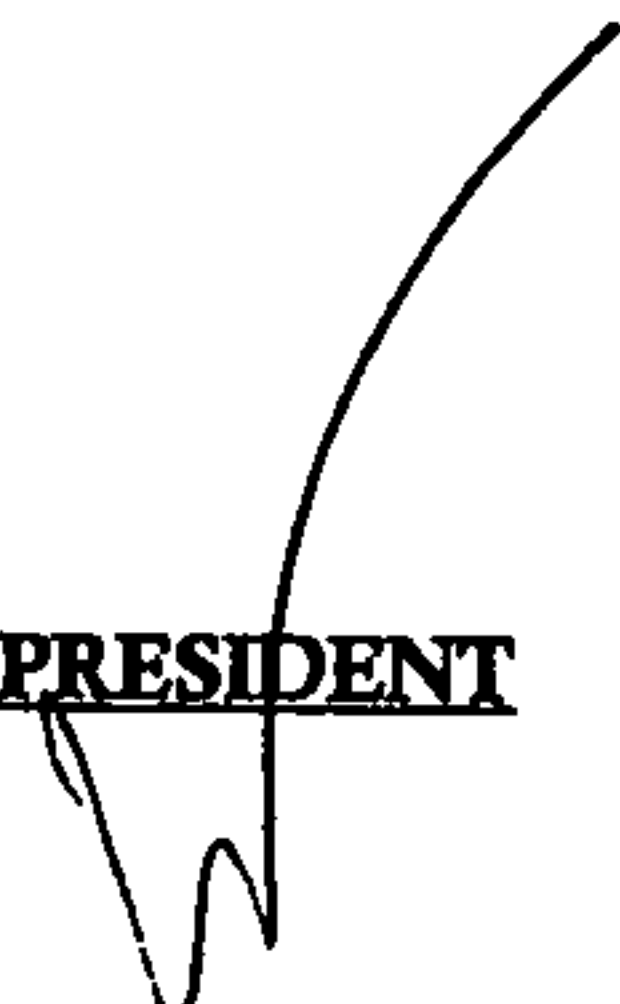
Le Conseil note que ces redressements ne provoquent aucun IS à payer, mais considérant la sévérité du second redressement demande qu'une contestation soit engagée auprès du vérificateur

. Le Conseil d'Administration prend acte de la cessation des fonctions d'Administrateur de la Société SOPROMECA à l'issue de ce Conseil, soit le 30 octobre 2001 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.


LE PRESIDENT


UN ADMINISTRATEUR